CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E18213** **VALABLE JUSQU'AU** **23/11/2027**

ÉDITÉ LE 01/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/11/2000

Forme juridique : SAS

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE

Siret : 433 672 276 00030

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 023067500

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4057264604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4057264604

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : LES PARQUETEURS DE FRANCE

19 RUE JEAN POULMARCH
ZI DU VAL D'ARGENT
BP 10002
95100 ARGENTEUIL

Téléphone : 01 34 23 00 80 **Fax :** 01 34 23 00 81

Portable : 0619513187

Responsabilité légale :
FLOORING INVEST (491 529 228) / DELALANDE HERVE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : c.delalande@parqueteurs-de-france.fr

Effectif moyen : 40 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 14 800 000 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4341	Parquets collés et flottants (Technicité courante)	25	15/09/2026
4342	Parquets de grande surface (Technicité confirmée)		15/09/2026
6212 PROB	Revêtements textiles en lés	29	25/11/2025
6222 PROB	Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée)		25/11/2025
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/10/2026 16:55

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.